Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Layeul (le) - Tome II

Layeul (le), f., c^{ne} d'*Hardanges,* à la limite communale O. vers la Chapelle-au-Riboul. — *R., dictus dou Layeul,* 1275 (Lib. alb. mss.). — *R. du Lael,* 1301. — *R. de Leeul,* 1312 (Bib. nat., fr. 8.736). — *Le Lueul… Le Leoul,* 1370 (*Province du Maine,* t. VIII, p. 232). — *En cour du Layul,* 1503. — *Le Teilleul,* manoir (Jaillot). — *Le Layeul,* manoir et vill. (Cassini). — Châtellenie mouvant de Mayenne par Averton. En 1476, le châtelain est cité aux assises du Mans « pour avoir défendu à ses subgects de non traicter l'un l'autre en la cour du Mans, ne en autre que la sienne ; et pour avoir fait prison privée en ses maisons. » Le droit de juridiction contentieuse, ressortissant à la barre ducale de Mayenne, lui est reconnu au XVIII^{e} s. La cour du Layeul eut toujours ses notaires. La Croix-du-Gibet, sur le chemin de Lassay, indique probablement l'emplacement de la potence. La motte seigneuriale a servi il y a cinquante ans à combler l'étang. En dehors de ces attributs féodaux, la terre avait perdu toute son importance depuis le XVI^{e} s.

Actuellement, le manoir est réduit aux proportions d'une simple maison de ferme. Le Paige assure qu'à la fin du XVIII^{e} s. on y voyait encore quatre tours. Un corridor voûté aboutit à une sorte de bassin où se recueillent les eaux amenées du lieu de la Roche. Deux portes ont leurs impostes couronnées de cintres en contre-courbes, avec écusson dans l'une d'elles ; fenêtres analogues et vaste cheminée. Le Layeul avait été pris et occupé par les Anglais vers 1360. Il restait en 1365 au pouvoir de Pierre Duziex ou Dyzeux avec lequel Amaury de Craon traita pour le récupérer moyennant finance en même temps que le Plessis-Buret et Crèvecœur. Comme le Layeul et Crèvecœur devaient être évacués d'abord, le sire de Craon s'engageait à fournir aux hommes de la garnison anglaise « charrestes et buefs pour les conduire et leurs biens jusques au Plessis-Buret ». L'acte est signé à Sablé le 1er juillet 1365.

Seigneurs : Robert du Layeul transige avec le chapitre du Mans au sujet des dîmes de la Chapelle-au-Riboul, 1275. — Robert du Layeul, du nombre des nobles manceaux protestataires contre Charles de Valois, 1301, est cité aux francs-fiefs de la Chapelle-au-Riboul, 1312. — Jean du L. fait partie de la compagnie de Jean de Landivy, 1386 ; il était fils de Robert du L. et de Marguerite de Launay. Ses enfants, toujours en possession du Layeul, étaient aussi seigneurs des Alleux de Cossé-le-Vivien, 1426. — Charles du L., XV^{e} s. — Gilles du Layeul, neveu du précédent et son principal héritier, avait peut-être perdu la terre patrimoniale où l'on trouve : Jean Le Verrier, 1467, 1476 ; — Jean Le V., mari d'Antoinette de la Roche-Bernard, 1519 ; sa fille, Claude Le V., épousa (1522) Jean Hay, seigneur des Nétumières. — René Le V., 1565 ; — Julienne Le Verrier, veuve de François du Chesnay, seigneur du Sollier, 1569 ; elle vivait en 1585, mais le fief appartenait à René de Bourré, seigneur d'Averton, et son successeur, François de Faudoas, vendit au marquis de Villaines, en 1589, contrat qui ne laisse pas d'être curieux entre un aussi ardent ligueur et le zélé partisan d'Henri IV qu'on connaît.

Ins. eccl., Hardanges, chap. de la Morelière. — Montagu, *Chron. par. d'Hardanges.*